AUTORITÉ
DES MARCHÉS FINANCIERS

226C0461
FR0011950732-FS0313

7 avril 2026

Déclaration de franchissement de seuils et déclaration d'intention
(article L. 233-7 du code de commerce)

IL EST RAPPELÉ QUE LA PRÉSENTE DÉCLARATION EST ÉTABLIE SOUS LA RESPONSABILITÉ DU DÉCLARANT, LA PUBLICATION DE CET AVIS N'IMPLIQUANT PAS LA VÉRIFICATION PAR L'AMF DES INFORMATIONS COMMUNIQUÉES.

ELIOR GROUP

(Euronext Paris)

1. Par courrier reçu le 6 avril 2026, la société anonyme de droit espagnol Cobas Asset Management, SGIIC, S.A. (Paseo de la Castellana, 53, 2nd Floor, 28046, Madrid, Espagne), agissant pour le compte de fonds dont elle assure la gestion, a déclaré avoir franchi en hausse, le 1er avril 2026, les seuils de 10% du capital et des droits de vote de la société ELIOR GROUP et détenir, pour le compte desdits fonds, 25 753 094 actions ELIOR GROUP représentant autant de droits de vote, soit 10,15% du capital et des droits de vote de cette société[1].

 Ce franchissement de seuils résulte d'une acquisition d'actions ELIOR GROUP sur le marché.

2. Par un courrier reçu le 7 avril 2026, la déclaration d'intention suivante a été effectuée :

 « L'acquisition des titres ELIOR GROUP par Cobas Asset Management, SGIIC, S.A. s'inscrit dans le cadre normal de son activité de société de gestion de portefeuille menée sans intention de mettre en œuvre une stratégie particulière à l'égard d'ELIOR GROUP ni d'exercer, à ce titre, une influence spécifique sur la gestion de cette dernière. Cobas Asset Management, SGIIC, S.A. n'agit pas de concert avec un tiers et n'a pas l'intention de prendre le contrôle d'ELIOR GROUP ni de demander sa nomination ou celle d'une ou plusieurs personnes comme administrateur, membre du directoire ou du conseil de surveillance ».

[1] Sur la base d'un capital composé de 253 611 809 actions représentant autant de droits de vote, en application du 2ème alinéa de l'article 223-11 du règlement général.